

PROCÉDURE LICENCE ABFT

1. ETAPE #1

Dès que votre inscription est confirmée auprès d'une personne responsable, vous recevez un mail avec le lien du papier de licence.

2. ETAPE #2

Vous Chargez ce papier et allez ensuite le faire remplir par votre médecin.

La date de la visite du médecin doit être indiquée à partir du mois d'octobre.

2 papiers sont à remplir pour un nouveau et un seul pour un membre.

Ce document de licence est également disponible sur le site de la fédération <https://www.abft.be/documents-administratifs/>

Une aide et tous les détails pour remplir ce papier sont présents sur notre site ainsi que dans le mail que vous avez reçu lors de votre inscription.

3. ETAPE #3

Vous envoyez ce document par mail à l'adresse suivant : licence@sonbae.be et vous gardez le document papier chez vous.

L'envoi d'une copie de votre document de licence à l'adresse mail ci-dessus est la preuve de réception du document par notre académie.

Ce(s) document(s) de licence est(sont) à remettre lors de votre inscription.

4. ETAPE #4

Le club se charge de suivre la procédure demandée par la fédération pour l'envoi des documents de licence de chacun des membres d'un club (www.abft.be)

Le cout de la licence fédérale est compris dans l'inscription à nos cours.

5. ETAPE #5

Le club, par votre professeur responsable, vous remettra les documents de votre inscription à la fédération dès réception de ceux-ci à notre secrétariat.

6. RESPONSABILITÉS & DÉCHARGES

C'est la responsabilité du membre de nous envoyer le document de licence correctement rempli à l'adresse mail demandé.

La responsabilité du membre, ou de ses parents pour un mineur, est clairement établie si nous ne recevons pas ce document de licence en temps et en heure, et nous ne garantissons pas que le membre soit assuré pleinement et correctement.

L'application de l'assurance fédérale est tributaire de la réception de ce document correctement rempli.

Pour toutes informations concernant ce document : licence@sonbae.be